

Comptabilité - Exercice 2009 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non valeur

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Conformément à la procédure de gestion approuvée par délibération du 29 juin 1987, M. le Chef du Service Comptable soumet au Conseil Municipal un état des taxes, redevances ou droits divers qu'il ne peut recouvrer pour divers motifs, au titre du budget principal, pour un montant de 28 791,69 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif 2009 au compte 65.020.654.20200 du budget principal, à hauteur de 112 500 €.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à statuer, et, en cas d'accord, à admettre ces produits en non valeur et à en donner décharge au Chef du Service Comptable.

«M. Edouard SASSARD : On a remarqué lors de la Commission n° 1 que sur les 28 000 € de produits irrécouvrables, 50 % sont dus à un seul événement, c'est-à-dire à des taxes de séjours non payées par un hôtel qui est en liquidation judiciaire donc qui ne peut plus payer. Ces taxes n'ont pas été payées entre 1998 et 2006, et cela représente maintenant 14 000 €. Première question, est-ce normal vis-à-vis de la concurrence d'autres hôtels d'avoir laissé cette situation perdurer, sachant que ça représente à peu près 1 700 € par an, et puis deuxième point, peut-on avoir de nouveau une mauvaise surprise à ce niveau-là dans les mois à venir et comment peut-on rééviter une telle situation. Je pense que ça fait partie justement des économies qu'on mange avec les dents, là c'est 14 000 € qu'on aurait pu économiser.

M. LE MAIRE : Je voudrais vous rappeler quand même quelque chose que vous semblez ignorer, c'est que nous, nous émettons les titres et c'est le comptable qui est chargé de les percevoir. Le comptable n'a pas pu recouvrer ces sommes. Pour bien connaître notre comptable, je pense qu'il a dû faire le maximum -n'est-ce pas Monsieur PERRIN ?- pour les récupérer. Vous devriez savoir que lorsqu'on passe cela en cotes et produits irrécouvrables c'est pour le sortir de nos comptes mais ça n'empêche pas le comptable, s'il y a retour à bonne fortune, de continuer à essayer de percevoir les sommes qui nous sont dues. C'est de sa responsabilité et je pense, pour bien connaître le comptable public, que le nécessaire a été fait. Si vous voulez un peu plus d'explications, je vous invite à vous retourner auprès du comptable pour les lui demander. Bien sûr, c'est une situation qu'on déplore comme vous mais nous n'avons pas, nous, Mairie la capacité d'aller recouvrer nous-mêmes ces sommes.

Je voudrais quand même rappeler une chose, c'est que 28 000 € de créances irrécouvrables sur l'ensemble de ce que la Ville émet comme titre de recettes c'est «peanuts de peanuts», c'est quelque millième des titres que nous émettons. Aussi, j'aurais plutôt tendance à féliciter pour cela le comptable.

C'est dommage, c'est regrettable je vous l'accorde mais si cela arrive devant vous aujourd'hui c'est que le comptable n'a pas pu faire autrement et qu'il a dû lancer des relances année après année, en 1998 - 1999, en 2000 - 2001 - 2002 c'était payé puis après l'Hôtel a déposé le bilan. Quel est le montant des titres qu'on émet Baudouin ? 200 M€ donc sur cette somme il manque 28 000 € ; on peut donc en conclure que les personnes qui travaillent à la paierie municipale font bien leur travail».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.